

Vous le voyez, N. T. O. F., cette œuvre du concile, c'est l'œuvre même de Dieu ;—l'œuvre du Fils de Dieu dans le monde :—l'œuvre du salut du monde qu'il a confiée à son Eglise, on, voilà à quoi le concile œcuménique va travailler ; voilà l'œuvre sainte qu'il veut accomplir avec l'assistance toute puissante du Sauveur du monde qui va y présider comme chef suprême de l'Eglise, et sous l'inspiration du Saint-Esprit qui va l'éclairer. Car il a promis à ses Apôtres et à leurs successeurs " d'être avec eux tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles,"—" de se trouver au milieu d'eux, toutes les fois qu'ils seront assemblés en son nom " et " de leur envoyer son Esprit-Saint pour leur enseigner toute vérité," et pour leur " suggérer tout " ce qu'ils doivent faire pour le salut des hommes.

Ainsi donc, dans ce concile, comme dans tous les conciles généraux qui l'ont précédé dans l'Eglise de Dieu, tout va se faire sous la présidence et l'influence de Jésus-Christ, et sous l'inspiration de son divin Esprit. Jésus-Christ va travailler lui-même avec les Evêques et les diriger ; et l'Esprit-Saint va les éclairer. Ils pourront dire avec confiance comme les Apôtres dans leur Concile de Jérusalem, " il a semblé bon à l'Esprit-Saint et à Nous " : Il a jugé avec nous, et nous avons jugé avec Lui. Leurs sentences seront celles de Jésus-Christ, leurs décrets, les décrets de Jésus-Christ : leurs définitions seront celles du Saint-Esprit, leurs jugements, les jugements du Saint-Esprit.

Toutes les définitions et tous les jugements de ce concile seront donc infaillibles ; toutes ses sentences et tous ses arrêts sans appel. . . . Ce qu'il aura approuvé et décrété, sera approuvé et sanctionné de Dieu : ce qu'il aura condamné et réproché sera pareillement condamné et réproché de Dieu. Ce qu'il aura délié sur la terre, sera délié dans le ciel ; et ce qu'il aura lié ici bas le sera aussi dans le ciel. Ses jugements, ses définitions et ses arrêts s'adresseront à tous les hommes, et les obligeront tous. Car tous sont soumis au souverain empire de Dieu, et de son divin Fils Jésus-Christ Notre Seigneur : et ces décrets, Jésus-Christ les aura portés avec les Pères du Concile : et ces jugements et ces définitions, le Saint-Esprit les aura prononcés par leur bouche. Celui qui les entendra, entendra Jésus-Christ : celui qui les écoutera, écoutera Jésus-Christ : celui qui les rejettera, rejettera donc Jésus-Christ : celui qui les méprisera, méprisera donc Jésus-Christ, et Dieu le Père qui l'a envoyé dans ce monde, et le Saint-Esprit qui est un même Dieu avec le Père et le Fils, et par l'inspiration duquel tout aura été réglé, jugé et défini dans le concile.

Heureux donc, heureux tous ceux qui prêteront une oreille attentive et docile aux enseignements de ce grand Concile ; qui les recevront avec foi, et les